

-----

**Commune de LA COUTURE**

-----

**LOTISSEMENT RUE DU TOURET  
57 LOTS LIBRES + 2 MACROLOTS**

**CAHIER DES CHARGES**

<b><i>Maître d'Ouvrage</i></b>	<b><i>Maîtrise d'Oeuvre</i></b>
 <p><b>NEXITY FONCIER CONSEIL</b> 25, ALLEE VAUBAN - CS50068 59562 LA MADELEINE CEDEX TEL : 03 20 30 04 08</p>	 

AVRIL 2022

Le présent cahier des charges définit les règles internes du lotissement.  
Son objectif est de définir les rapports privés entre les colotis ou avec les concessionnaires.

### **ARTICLE 1 – Tour d'échelle**

Chaque lot est grevé d'une servitude de « tour d'échelle », permettant la réalisation des constructions voisines (enduits etc.).

### **ARTICLE 2 : Assainissement Eaux Usées**

L'aménageur prévoit la mise en place d'un regard d'assainissement eaux usées, circulaires, en limite de propriété (tabouret d'assainissement).

**Le raccordement des constructions à ce regard devra être réalisé « dans les règles de l'art », conformément au descriptif – voir annexe 1 ci-après.**

Toute malfaçon sera reprise à charge de l'acquéreur (caution ou autre).

L'acquéreur (ou son constructeur) s'assurera de pouvoir rejeter gravitairement (écoulement libre) et dans les regards adéquats, les eaux pluviales et les eaux usées provenant des constructions.

Les emplacements des regards eaux usées seront indiqués sur les plans de vente des lots.



## ANNEXE 1 au règlement Raccordement de l'assainissement au réseau public

